

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2017876	Date d'inspection Le 27 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :

- Vérification de 1 nouveau dossier pour les membres du personnel.
- Vérification de 10 dossiers pour les enfants d'âge scolaire ainsi que les consentements signés.

Observation de la sieste pour les 2-3 ans, de l'accueil pour les enfants d'âge scolaire (les éducateurs vont chercher les enfants à pied à l'école), de la collation fournie par la garderie (salade de fruits et biscuits) et du départ pour 2 enfants d'âge préscolaire.

Les enfants de 2-3 ans vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 octobre 2025

Date

original signé par
Linda Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 octobre 2025

Date